



N° 150-2013/APS/DFA/SU

Date du : 21/01/2013

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : approbation du plan d'urbanisme directeur de la ville du Mont-Dore

PJ : un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville du Mont-Dore a été mis en élaboration pour la première fois par la délibération n°51-93/APS du 17 septembre 1993. Le projet de PUD, rendu public par la délibération n°37-96/APS du 13 août 1996, a reçu un avis défavorable lors de l'enquête publique. En effet, monsieur le commissaire enquêteur préconisait d' « *amender, de corriger ou de compléter le document* » au regard des règles du PUD ayant trait aux risques présents.

Au regard de la nécessité de consolider les cartes d'études et d'ajuster les objectifs de la ville en matière de développement durable, le PUD de la ville du Mont-Dore a de nouveau été mis en élaboration par la délibération n°39-2010/APS du 14 octobre 2010.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD a été soumis à une enquête administrative d'une durée de trois mois, du 21 mars au 22 juin 2012. Les avis émis lors de cette enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Conformément à la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, le PUD a été rendu public par la délibération n°31-2012/APS du 27 septembre 2012.

Le projet de PUD a ensuite été soumis à enquête publique du 17 octobre au 30 novembre 2012.

Monsieur Michel TRIGALLEAU, nommé commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête publique, a remis son rapport et ses conclusions. L'avis rendu est favorable au regard du déroulement de l'enquête et des remarques émises.

Il appartient désormais à l'assemblée de la province Sud d'approuver le plan d'urbanisme directeur du Mont-Dore.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.